

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2021/02 DU 08 JANVIER 2021

Portant sur l'assurance du personnel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 08
- Représentés : 0
- Votants : 08
- Exprimés : 08
- Pour : 08
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 08 janvier 2021 à 18 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 21/12/2020

sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETELLE Suzanne,

A été désigné secrétaire : LAMY Roland

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics et a fait l'objet d'une procédure sans formalisme particulier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture statutaire du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2021, et pour une durée de 1 an,

-d'autoriser Madame le maire à signer le contrat.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 12/01/2021
Et Affichage du : 12/01/2021